



Appartement en bien propre et reconnaissances.

Par rochde, le 06/10/2014 à 18:20

Bonjour,

J'ai une succession à faire suite au décès de mon épouse.

1) J'ai demandé à faire un inventaire du mobilier de l'appartement en commun. Le notaire me demande également de faire l'inventaire d'un appartement que j'ai hérité de mes parents et qui est en bien propre. Pour moi il ne rentre pas dans la communauté. Dans ce cas si je refuse le notaire me demande de signer une reconnaissance de conseils. Suis-je dans mon droit de refuser l'inventaire et dois-je signer la reconnaissance. Et qu'elle en sont les conséquences.

2) Le notaire me met des reconnaissances qui sont pénalisantes car elles augmentent les sommes à verser. Est-ce que je peux les retirer en toute légalité de la succession?

Avec mes remerciements pour votre aide, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.